

PROMESSE D'EMBAUCHE

Bonjour Ebenezer,

Suite à nos différents entretiens, nous avons le plaisir de vous confirmer que votre candidature a été retenue pour un poste de ASSISTANT ADMINISTRATIF DUREE DETERMINEE , classe 1, au sein de la Direction DIRECTION DEVELOPPEMENT DES SERVICES A LA CLIENTELE – Structure '04612 - CONFORMITE ENTREES EN RELATION', à compter du 11 mai 2022 et jusqu'au 08 juillet 2022, dans le cadre d'un CDD à temps complet, avec une période d'essai de 8 jours.

Vous percevrez une rémunération annuelle brute prévisionnelle (prorata temporis) de 26 268,37 euros (hors rémunération conventionnelle complémentaire éventuelle), pour des objectifs atteints à 100 %.

A cette rémunération pourra s'ajouter une participation et une prime d'intéressement qui seront distribuées selon les critères et les modalités déterminés par les accords d'entreprise applicables.

A cette rémunération, s'ajouterait une indemnité francilienne en application de l'accord d'entreprise en vigueur sur l'indemnité francilienne et selon les modalités et conditions définies par ledit accord. A titre informatif, le montant de cette indemnité francilienne s'élève à ce jour à 299,25 euros bruts par mois, soit un montant de 3 890,25 euros bruts par an.

Votre recrutement ne sera cependant définitif qu'après avis du Médecin du Travail sur l'aptitude au poste prévu.

Enfin, vous devrez être libre de tout engagement vis-à-vis de votre ancien employeur et ne pas être limité dans votre activité par une clause de non-concurrence.

A titre d'information, nous vous précisons qu'en tant que salarié, vous bénéficierez des **conditions préférentielles sur les produits et services bancaires et d'assurance et sur la rémunération du compte courant**.

Vous pourrez également bénéficier selon les dispositions en vigueur dans la caisse régionale, des avantages suivants, consultables sur l'intranet/espace RH, à votre arrivée dans l'entreprise :

- Mutuelle,
- Action logement,
- Perspectives d'évolution et formations
- Chèques CESU garde d'enfant dès 3 mois d'ancienneté pour les enfants à charge de 0 à 9 ans inclus
- RTT au prorata temporis

Ces données vous sont fournies à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.



De plus, nous vous demanderons de bien vouloir prendre connaissance dès votre arrivée dans l'entreprise, du règlement intérieur et de la charte communautaire de bon usage des ressources du SI disponible sous l'Intranet – Chorale DOC (si besoin votre futur manager pourra vous apporter plus d'informations).

Cette proposition est valable sous réserve de la réunion des pièces indispensables à la constitution de votre dossier, dont vous trouverez le détail dans votre espace personnel (<https://ca-paris.employee.eu.people-doc.com>).

Afin d'établir votre contrat de travail, nous vous remercions de nous confirmer votre acceptation avant le 06 mai 2022. A défaut de réponse de votre part, cette offre sera considérée comme caduque.

Nous vous informons que la signature de contrat se fera en signature électronique.

Nous vous souhaitons bienvenue au Crédit Agricole Île de France et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Baptiste GRENIER

Direction des Ressources Humaines
Crédit Agricole d'Ile-de-France - Banque et Assurances
26 Quai de la Râpée 75012 Paris
Tél. : 01.44.73.19.11
N° de service : 01.44.73.55.28
basptiste.grenier@ca-paris.fr

Paris, 05 mai 2022



Île de
France

RENOUVELLEMENT CDD

Monsieur EBENEZER ASSIOBO
Référence matricule : 0037967

Entre la C.R.C.A.M. DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE, représentée par Monsieur Nicolas BONTEMPS,
Directeur des Ressources Humaines,

et Monsieur EBENEZER ASSIOBO, né le 31/12/1998 à LOME demeurant APPARTEMENTS 225 , 20
RUE HENNEQUIN , 93240 STAIN,

Il a été convenu ce qui suit :

Le contrat de travail à durée déterminée conclu entre les parties le 16/05/2022 et venant à expiration le 15/07/2022 est renouvelé. Ce renouvellement est fait aux mêmes conditions d'emploi et de rémunération que prévues dans le contrat initial et est établi jusqu'au 31/12/2022, sans période d'essai.

Toutes les autres dispositions du contrat de travail initial demeurent inchangées.

Il pourra être renouvelé 1 fois pour une durée déterminée, conformément aux dispositions de l'article L 1243-13 du code du travail. Dans ce cas, un avenant sera proposé avant l'échéance de ce contrat.

Monsieur EBENEZER ASSIOBO signifiera son accord sur les conditions de son engagement en signant électroniquement le présent avenant.

A PARIS.

Le collaborateur
Monsieur EBENEZER ASSIOBO

Pour la Caisse Régionale, Responsable Recrutement et Gestion RH,
Madame COLETTE LECORDIER

Nous vous invitons à consulter la Charte de protection des données personnelles des collaborateurs, disponible sur votre intranet. Le CREDIT AGRICOLE D'ILE DE FRANCE se réserve le droit de procéder à d'éventuelles écoutes des communications téléphoniques sur certains postes nécessitant un enregistrement, et aux contrôles des messageries professionnelles et de l'usage d'internet, conformément à l'information/consultation des IRP et des dispositions du règlement intérieur.

Signé électroniquement par Ebenezer
ASSIOBO le 07/07/2022 14:36:33

Signé électroniquement par Angélique
DELAUNAY le 07/07/2022 14:33:24 Page 1/1



